



C.C.A.S. DE CUERS

Tel : 04.94.33.11.00

Fax : 04.94.33.11.01

Aides facultatives pour le chauffage

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cuers attribue des aides facultatives pour le paiement des factures et dépenses liées au chauffage.

Ces aides sont destinées d'une part aux personnes âgées de plus de 65 ans ayant de faibles ressources (minimum vieillesse) ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail, ou de personnes retraitées ayant de faibles ressources, d'autre part aux bénéficiaires du RSA ou de l'ASS.

Pour pouvoir bénéficier de ces aides, les personnes devront déposer un dossier dûment rempli accompagné de différentes pièces et justificatifs.

Les dossiers sont à retirer et à déposer au CCAS de Cuers.



Le Maire,
Président du CCAS,

Gilbert PERUGINI.

